

Doctorat dans la Faculté de Psychologie Logopédie et des Sciences de l'éducation

Année académique 2020-2021

Mesures spéciales COVID-19
Formation doctorale et Doctorat

Futur doctorant



Doctorat

- ▶ L'épreuve du doctorat (minimum 3 réinscriptions) consiste en :
- ▶ une formation doctorale individualisée
- ▶ la rédaction d'un travail personnel et original
- ▶ une présentation publique de ce travail mettant en évidence ses qualités, son originalité ainsi que les capacités de vulgarisation scientifique du candidat



Conditions d'accès

- ▶ Etre détenteur d'un diplôme de Master ou porteur d'un titre sanctionnant des études de deuxième cycle et valorisé pour au moins 300 crédits.
- ▶ Avoir déjà obtenu une distinction (mention).
- ▶ Avoir un promoteur de thèse.
- ▶ Avoir un sujet de thèse approuvé par le collège de doctorat.
 - Mission du collège de doctorat: préparation et suivi scientifique de l'étudiant
- ▶ [Règlement du doctorat](#)



Collège de doctorat

► Membres :

- Adélaïde Blavier (Présidente)
- Fabienne Glowacz (Secrétaire)
- Stéphane Adam
- Ariane Baye
- Daniel Faulx
- André Ferrara
- David Stawarczyk

► [Page doctorat de la Faculté](#)



1^{ère} Inscription

- ▶ Trouver un promoteur : un membre de la faculté qui est membre ou attaché à l'Université :
 - Membre du corps académique ou soit personnel scientifique définitif.
 - Porteur du titre de docteur avec thèse ou agrégé de l'enseignement supérieur.
- ▶ Ecrire un projet de thèse avalisé par le promoteur.
- ▶ Introduire une demande d'admission destinée au collège de doctorat.
 - [Document inscription](#) à télécharger sur le site et à renvoyer complété
Envoyer par email le document de demande d'inscription et le projet de thèse au collège de doctorat.
 - Inscription avant le 30 juin, envoi du projet au collège avant le 15 mai.



1^{ière} Inscription

- ▶ Si le collège de doctorat donne son accord, il délivre une autorisation d'inscription.
- ▶ Aller au service d'admission muni de ce document pour s'inscrire au doctorat ET à la formation doctorale.
- ▶ Payement d'un minerval
(gratuit pour les membres du personnel ULiège, ou bénéficiaires d'un mandat du FRS-FNRS et ses fonds associés).
- ▶ **Pour les étudiants qui n'ont pas de diplôme belge de second cycle, avant de faire ces étapes:**
 - la demande doit être adressée au service des admissions afin de s'assurer qu'ils sont bien dans les conditions d'admission prévues par le décret.
- ▶ Date limite de première inscription : 30 juin de l'année académique en cours.

Doctorant



Réinscription

- ▶ L'étudiant doit se réinscrire chaque année.
- ▶ C'est le collège, sur proposition du comité de thèse, qui donne un avis favorable pour la réinscription.
- ▶ Remplir le [formulaire de réinscription](#), le faire signer au promoteur et à deux membres du comité d'accompagnement et le transmettre au collège de doctorat:
 - avant le 15 juin (1^{ère} session),
 - avant le 31 août (2^{ème} session).Date limite de réinscription : 31 octobre de l'année académique en cours.
- ▶ Paiement de frais d'inscription au doctorat.



Promoteur de thèse

- ▶ Membre de la faculté qui est :
 - Membre du corps académique, ou personnel scientifique définitif
 - Porteur du titre de docteur avec thèse ou agrégé de l'enseignement supérieur.

- ▶ Si le promoteur perd sa qualité de membre ou d'attaché effectif de l'Université, soit parce qu'il est admis à la retraite, soit parce qu'il quitte l'Institution, le collège doit désigner un co-promoteur, sur base de la proposition du promoteur et du doctorant.

- ▶ Changement de promoteur en cours : doit faire l'objet d'une information auprès du collège de doctorat en précisant les motifs. La désignation du nouveau promoteur fait l'objet d'une validation du collège, l'accord du doctorant étant requis. En cas de désaccord, le collège arbitre le différend et s'il l'estime opportun, invite le doctorant à lui soumettre le nom d'un nouveau promoteur. A défaut d'une nouvelle désignation, le doctorant ne pourra pas être admis à poursuivre.



Comité d'accompagnement de thèse

- ▶ Doit être désigné dans le mois qui suit l'inscription du doctorant et au plus tard un an après son inscription.
- ▶ Il est composé de trois membres dont le promoteur et veille à conseiller l'étudiant.
 - Ces membres sont choisis en raison de leur compétence.
 - Ne peuvent pas tous appartenir à l'équipe de recherche du ou des promoteurs.
 - Doivent être porteurs du titre de docteur avec thèse ou agrégé de l'enseignement supérieur (quelques exceptions sur avis du collège de doctorat).
- ▶ Au minimum une fois par an, l'étudiant devra présenter l'état d'avancement devant son comité de thèse.
- ▶ Annuellement et au plus tard le 15 juin (31 août 2^e session), le comité, sur base des informations fournis par le doctorant, adresse un avis favorable ou non à la réinscription du doctorant (via le [doc de réinscription](#)).



Formation doctorale

- ▶ Nul ne peut obtenir le grade de docteur s'il n'a suivi avec fruit une formation doctorale.
- ▶ PSYCEDUC
- ▶ Activités spécifiques liées au métier de chercheur
- ▶ 3 volets:
 - Formation transversale
 - Formation thématique
 - Production scientifique
- ▶ 60 ECTS minimum (90 maximum)
- ▶ La formation doctorale conduit à la délivrance d'un certificat de formation à la recherche.



Formation doctorale: 60 crédits (90 crédits maximum)

- ▶ Formation thématique – 15 crédits minimum
 - Cours (moyennant une évaluation) organisés dans le cadre des écoles doctorales thématiques relevant du FNRS ou cours reconnus équivalents par le Collège de doctorat 5
 - Séminaires, journées d'études (assistance passive) 1

- ▶ Formation transversale – 10 crédits minimum
 - Séjour hors Académie Wallonie/Europe (2 semaines minimum) 5
 - Séjour scientifique à l'étranger de courte durée 5
 - Séjour scientifique à l'étranger de longue durée (6 mois minimum) 15
 - Participation à un cours de langue 5
 - Cours de statistique 5
 - Encadrement d'étudiants 5
 - Formations transversales proposées par l'ARD
 - Journées des doctorants (assistance passive) 1

- ▶ Production scientifique – 25 crédits minimum
 - Article publié comme auteur principal dans une revue internationale avec comité de lecture 8
 - Participations actives à un congrès avec présentation d'une communication orale ou d'un poster 5
 - Conférences invitées ou présentations publiques à l'extérieur ou au sein du Département 3



Formation doctorale: 60 crédits (90 crédits maximum)

A titre
d'exemple:
[+ canevas](#)
[de la formation doctorale](#)

A la Faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Éducation, à titre d'exemple, les crédits se répartissent comme suit :	
Formation thématique – 15 crédits minimum	
Activités	
	Crédits
Cours (moyennant une évaluation) organisés dans le cadre des écoles doctorales thématiques relevant du FNRS ou reconnu équivalent par le Collège de doctorat	5
Séminaire d'une journée (assistance passive)	1
Formation transversale – 10 crédits minimum	
Activités	
	Crédits
Séjour hors Université/Europe (2 semaines minimum)	5
Séjour scientifique à l'étranger de courte durée	5
Séjour scientifique à l'étranger de longue durée (6 mois minimum)	15
Participation à un cours de langue	5
Cours de statistique	5
Encadrement d'étudiants	5
Production scientifique – 25 crédits minimum	
Activités	
	Crédits
Article publié comme auteur principal dans une revue internationale avec comité de lecture	8
Participation active à un congrès avec présentation d'une communication orale ou d'un poster	5
Conférence invitée ou présentation publique à l'extérieur ou au sein du Département	3



Formation doctorale: 60 crédits (90 crédits maximum)

- ▶ Encodage par l'étudiant des activités et du nombre de crédits estimés dans myULiège.
- ▶ Le plan de formation doctorale est établi par le doctorant en accord avec son promoteur et s'étale sur toute la durée de son doctorat.
- ▶ Il n'y a pas d'obligation d'obtention d'un nombre minimal de crédits par année académique.
- ▶ Des dispenses partielles pourront être accordées aux étudiants diplômés d'un Master à finalité approfondie.
- ▶ Formation terminée pour pouvoir défendre sa thèse.
- ▶ Demande de subsides pour formation à l'étranger.
 - Demander autorisation du collège de doctorat.



Dossier myULiège

- ▶ Chaque doctorant a un dossier dans myULiège après inscription.
- ▶ Vérifiez le titre provisoire, le promoteur et le comité d'accompagnement de la thèse.
- ▶ Encodage des activités et du nombre de crédits estimés dans myULiège.
 - Validation annuelle ou individuelle des activités à la demande.
 - En faire la demande auprès de Mme Blavier (Présidente du collège de doctorat) via l'adresse gestiondoctoratfplse@uliege.be.
- ▶ Pour le 15 juin de chaque année, le doctorant doit poster son rapport annuel sur l'outil de gestion du doctorat de myULiège :
myULiège (identifiant student) > Cours > Doctorat > Rapports > rapport annuel du doctorant vers le comité
- ▶ Les membres du Comité de thèse pourront remettre un avis au Collège doctoral sur la poursuite du programme doctoral et ce, avant le 15 juin.
Scanner et déposer dans myULiège le document de l'avis du comité de thèse sous l'onglet « Rapport » et envoyer une copie à gestiondoctoratfplse@uliege.be.

1^{ère} Session :



15 juin



Fin juin

Deadline pour encoder le Rapport annuel dans myULiège

Vérifier que toutes les activités de l'année sont encodées et validées dans myULiège

Deadline pour déposer l'avis du Comité de thèse au Collège de doctorat sur myULiège (demande de réinscription académique)

Deadline pour envoyer la demande de réinscription académique via gestiondoctoratfplse@uliege.be

Avis du Collège de doctorat pour la poursuite des études doctorales

Délibérations avant le 1^{er} juillet

2^{ème} Session :

31 août



Septembre

Dépôt et défense de thèse



Dépôt de thèse

- ▶ **Conditions:**
Minimum 3 inscriptions au doctorat, formation doctorale terminée (activités validées dans myULiège; ne pas oublier le lien ORBi) et un article publié en 1er auteur dans une revue internationale.
- ▶ Accord du comité d'accompagnement de thèse pour le dépôt.
[Règlement général des études et travaux relatifs à la préparation d'une thèse de doctorat](#)
- ▶ [Formulaire de demande de défense de thèse:](#)
 - Accord du comité d'accompagnement de thèse pour le dépôt.
 - Composition du jury de thèse :
 - › Cinq membres au minimum.
 - › Porteurs du titre de docteur ou jouissant d'une reconnaissance d'une haute compétence scientifique dans le domaine.
 - › Dont le promoteur et deux membres externes à l'ULiège, dont un hors Belgique.
 - › Président de jury: un membre du corps académique de l'université, qui ne peut être le promoteur ou le co-promoteur de la thèse.
 - Transmettre le document au collège de doctorat au plus tard 10 jours avant la date du conseil de faculté.
 - La demande passe ensuite au conseil de faculté.
- ▶ Dépôt de la thèse minimum 1 mois avant la défense de la thèse.
- ▶ La défense a lieu après que le Comité de thèse ait statué sur la recevabilité de la thèse sur base de la relecture de la dissertation.



**Demande
de
validation
des
activités**

Après de
Mme
Adélaïde
Blavier

avant

**Collège de
doctorat**

Minimum
10 jours
avant

**Conseil de
Faculté**

1 mois avant

**! Minimum
car si problème ...**

**Dépôt de la
thèse**

1 mois avant

**Défense de
la thèse**

Calendrier :

15/09/2020

20/10/2020

17/11/2020

15/12/2020

19/01/2021

16/02/2021

16/03/2021

20/04/2021

18/05/2021

15/06/2021

**! Pas de Conseils
en juillet et en
août!**

24/08/2021

Après de
Mme A-F
Basset

- 1 exemplaire
papier pour
chaque
membre du
jury

- 1 exemplaire
pour la
bibliothèque



Défense de thèse

- ▶ Aucune soutenance de thèse ne peut avoir lieu si le candidat n'est pas régulièrement inscrit au doctorat.
Elle doit avoir lieu au plus tard le 14 septembre de l'année académique en cours.



Production écrite de la thèse

- ▶ Le nom de l'Université figure sur la page de couverture.
- ▶ La page de recopie, identique à la page de couverture, est immédiatement suivie d'un bref résumé présenté sous forme d'abstract, en français, en anglais et, éventuellement, dans une ou plusieurs autres langues, et d'une mention de copyright.
La mention "copyright" n'est pas une obligation actuellement en Belgique. En effet, si le travail répond à la condition d'originalité et est mis en forme (ce qui est le cas pour une dissertation doctorale), il est protégé par le droit d'auteur.
La mention copyright peut toutefois est reprise sur la page de recopie du travail de doctorat afin d'attirer l'attention du lecteur. Il y a alors lieu de l'écrire comme suit : © + nom et prénom de l'auteur + date
- ▶ [ReD: canevas de thèse](#)



Production écrite de la thèse

- ▶ Les références de la totalité des publications et communications scientifiques ainsi que le texte intégral de la totalité des articles scientifiques, dès acceptation de publication, réalisés dans le cadre de la formation doctorale et du doctorat, doivent obligatoirement être déposés dans ORBi.
- ▶ La thèse doit également être déposée sur la plateforme BICTEL/e, Serveur institutionnel des thèses de doctorat.



Défense publique

- ▶ La soutenance de la thèse doit avoir lieu au moins un mois après la désignation du jury.
- ▶ Cette défense, d'une durée maximum de 2 heures, se fera en français ou dans une autre langue, avec l'accord du jury.
- ▶ L'exposé oral de la dissertation ne dépassera pas 30 minutes.
- ▶ Les délibérations du jury ont lieu à huis clos.
- ▶ Les décisions du jury sont rendues publiques par proclamation.



Ressources

- ▶ Service Qualité de Vie des Etudiants
- ▶ Réseau des doctorants (ReD)
 - Table ronde sur le bien-être des doctorants de l'Uliège
 - Séminaires et workshops sur des thèmes précis (ex: rédaction d'articles scientifiques en anglais, ...)
 - Point relais entre les doctorants et l'administration
 - Activités (petit déjeuner, rentrée des doctorants, ...)
- ▶ Le guide du doctorat à l'Université de Liège – « [Pars en thèse](#) »

Contact

gestiondoctoratfplse@uliege.be



LIÈGE université

**Psychologie, Logopédie
& Sciences de l'Éducation**